

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23004468

ite,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

28 DEC. 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : **0788 678 294**

Nom

(en entier) : **Safetyglass Immo**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de Spirou 40, 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Démissions & nominations

A. Il ressort de l'extrait des décisions par écrit des actionnaires du 12 décembre 2022:

1. PRISE DE CONNAISSANCE DE LA DEMISSION VOLONTAIRE D'ADMINISTRATEURS

Les actionnaires prennent acte de et acceptent la démission volontaire des personnes suivantes, prenant effet à la date de ces résolutions (les "Administrateurs Démissionnaires"):

(i) GLASS INVEST NV (RPM 0665.863.527), ayant comme représentant permanent M. Anthony De Clerck, en tant qu'administrateur de la Société;

(ii) CGC invest BV (RPM 0665.803.842), ayant comme représentant permanent M. Frederik De Knijff; et

(iii) SANBO BV (RPM 0879.254.124), ayant comme représentant permanent M. Geert De Landtsheer.

Tous les pouvoirs conférés aux personnes susmentionnées, en leur qualité d'administrateur de la Société, sont révoqués, prenant effet à la date de ces résolutions.

[...]

3. NOMINATION D'ADMINISTRATEURS ET DECISION CONCERNANT LA REMUNERATION

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée de six ans:

(i) Mme Christine Riou, qui élit domicile au siège social de la société; et

(ii) M. Christophe Vergnaud, qui élit domicile au siège social de la société.

Les actionnaires décident que les administrateurs ne seront pas rémunérés pour l'exécution de leur mandat.

4. POUVOIRS SPECIAUX POUR LES FORMALITES DE PUBLICATION (ET ADMINISTRATIVES)

Les actionnaires décident d'octroyer des pouvoirs spéciaux aux administrateurs de la Société ainsi que Felix Dobbelaere, Michiel Nuijten et Henri De Jonghe (avocats d'Eubelius SCRL, dont le cabinet est sis President Kennedypark 37, 8500 Courtrai), et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet Eubelius SCRL, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

B. Il ressort du proces verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2022:

1. PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE

Le conseil prend acte de la démission volontaire de CGC Invest BV (RPM 0665.803.842), ayant comme représentant permanent monsieur Frederik De Knijf, en tant qu'administrateur délégué (l'Administrateur Délégué Démissionnaire), avec effet à la date des présentes résolutions.

[...]

4. NOMINATION D'ADMINISTRATEURS DELEGUES

Le conseil décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs délégués de la Société, avec effet et sous réserve de leur nomination en tant qu'administrateurs de la Société, pour une durée de 6 ans:

(i) CGC Invest BV, ayant comme représentant permanent monsieur Frederik De Knijf, faisant élection de domicile au siège social de la Société

(ii) SANBO BV, ayant comme représentant permanent monsieur Geert De Landtsheer, faisant élection de domicile au siège social de la Société.

5. PROCURATIONS

Le Conseil décide de donner procuration à chaque administrateur, à Felix Dobbelaere, Sylvain Guéret et Henri De Jonghe (avocats d'Eubelius SCRL), de même que, de manière plus générale, à tous les avocats et paralegal assistants d'Eubelius SCRL, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités 'en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative au Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

[...]

C. Il ressort des décisions par écrit des actionnaires du 12 décembre 2022:

1. NOMINATION D'ADMINISTRATEURS ET DECISION CONCERNANT LA REMUNERATION

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée de six ans:

(i) CGC invest BV (RPM 0665.803.842), ayant comme représentant permanent M. Frederik De Knijf, qui élit domicile au siège social de la société; et

(ii) SANBO BV (RPM 0879.254.124), ayant comme représentant permanent M. Geert De Landtsheer, qui élit domicile au siège sociale de la société.

Les actionnaires décident que les administrateurs ne seront pas rémunérés pour l'exécution de leur mandat.

2. POUVOIRS SPECIAUX POUR LES FORMALITES DE PUBLICATION (ET ADMINISTRATIVES)

Les actionnaires décident d'octroyer des pouvoirs spéciaux aux administrateurs de la Société ainsi que Felix Dobbelaere, Michiel Nuijten et Henri De Jonghe (avocats d'Eubelius SCRL, dont le cabinet est sis President Kennedypark 37, 8500 Courtrai), et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet Eubelius SCRL, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de l'adaptation à la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait analytique conforme

—
Felix Dobbelaere
Mandataire speciale

Déposés simultanément:

A. décisions par écrit des actionnaires du 12 décembre 2022

B. procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2022

C. décisions par écrit des actionnaires du 12 décembre 2022